

Département de Loir et Cher  
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Commune de  
**MUR DE SOLOGNE**

Le Maire

A l'attention des parents d'élèves  
de l'école Paul BESNARD

Mur-de-Sologne, le 15 octobre 2021

Objet : Tarification de la cantine scolaire à compter du 01/11/2021

PJ : Délibération n°2021/057 du 25 septembre 2021

Madame, Monsieur,

La cantine est un service public indispensable aux familles dont un ou plusieurs enfants sont scolarisés à l'école Paul Besnard, et c'est aussi un espace privilégié d'inclusion sociale pour ceux-ci.

Elle doit permettre à tous de bien manger avec un repas complet et équilibré.

S'inscrivant dans un plan national initié par le gouvernement, le conseil municipal, dans sa réunion du 25 septembre 2021, a décidé à l'unanimité d'adopter une tarification différenciée, fondée sur les revenus des familles attestée par leur quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Comme cela existe déjà pour la garderie et le centre de loisirs, le prix payé par les familles sera, à compter de la rentrée des vacances de la Toussaint, établi comme suit :

- Pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 850 € (tranche 1), le prix sera de 1 €
- Pour les familles dont le quotient familial se situe entre 850 € et 1150 € (tranche 2), le prix sera de 2.85 €
- Pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 1150 € (tranche 3), le prix (inchangé par rapport au tarif unique actuel) sera de 3.15 €

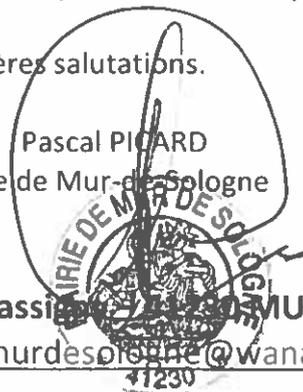
L'éligibilité à un tarif spécifique sera conditionnée à la remise d'une attestation de la CAF précisant votre quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé s'appliquera (tranche 3).

La facturation s'adaptera automatiquement à ces nouvelles modalités, la seule démarche que vous ayez à faire sera de fournir à la mairie votre attestation CAF.

Par cette décision, le conseil municipal entend donner à chaque enfant les moyens de la réussite en facilitant son accès à la cantine.

Croyez, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Pascal PICARD  
Maire de Mur-de-Sologne



Mairie de Mur de Sologne - 3, Place De Lattre de Tassigny - 41230 MUR DE SOLOGNE  
Tel : 02 54 83 81 15 - messagerie : [mairie.murdesologne@wanadoo.fr](mailto:mairie.murdesologne@wanadoo.fr)